

**APPEL D'OFFRES
MISSIONS DE COMMUNICATION
CAHIER DES CHARGES**



Le contexte

La **ligue AURA TT** est une association loi 1901 créée le 16 décembre 2016 suite à la fusion entre la **ligue Auvergne** et la **ligue Rhône-Alpes**. Présente sur un territoire dynamique par bien des aspects, notamment sportif, la **Ligue AURA TT** est un organe déconcentré de la Fédération Française. Son principal objectif est de proposer une pratique adaptée et qualitative aux passionnés de tennis de table en tout genre. Celle-ci compte 300 clubs, 10 comités et 25 000 licenciés loisirs et compétiteurs de tous âges.

Une équipe est au service du tennis de table avec : 1 président, 5 vice-présidents, 10 présidents de comités. Sur le plan opérationnel, la Ligue s'appuie sur une équipe technique de 6 salariés et 1 alternant.

Son nouveau plan de mandat 2024/2028 composé de 71 points de travail, vise à améliorer sa structuration par l'innovation tout en étant au plus près des besoins de ses adhérents et de ses futurs adhérents.

Aujourd'hui elle est 3ème Ligue de France par son nombre de licenciés et s'ouvre volontiers à différents partenariats et conventions pour être en cohérence avec l'évolution sociétale et sportive. En effet, elle développe aussi bien son niveau de performance sportive que des actions socio-sportives.

Le constat en matière de communication a montré la pertinence pour le territoire de se doter d'un plan d'action de communication clair et cohérent.

La communication vise à valoriser les acteurs, à informer de manière réactive les actions sportives et socio-sportives (externes/internes).

Les axes prioritaires de la communication de la Ligue AURATT sont les suivants :

- 1- Augmenter et fidéliser les pratiquants
- 2- Développer la communication interne et externe
- 3- Définir les valeurs et la ligne éditoriale afin de créer une synergie avec les institutions
- 4- Créer un réseau de communiquant sur le territoire

A ce jour, plusieurs constats sont dressés :

- La fin du contrat de l'alternant mai 2025
- Nombreuses actions « évènements » et de résultats sportifs sur l'ensemble du territoire
- Une géographie avec trop de zones de non-présence
- Une difficulté à être informé des actions organisées à titre individuel et qui seraient à valoriser sur le territoire

Objet de l'intervention

A partir des constats établis et afin d'être plus en cohérence avec les besoins du territoire, l'objet de l'intervention est pluriel. Il s'agira de :

- Communication sur tous canaux (réseaux sociaux dont analyse de données et orientations stratégiques, site web)
- Création et montage de contenus vidéo (capsules (entre 3 et 15 minutes), tutos, reportages, récap' LNTT...),
- Création de contenus photo (couverture de l'évènementiel terrain, shootings...), infographie

- événementielle (affiches, flyers...) et réseaux sociaux (vignettes...) et spots radio
- Création de tutos (sensibilisation / formation des acteurs sur les territoires) et appui à l'organisation hors et sur le terrain de certaines manifestations
- Préparation, tournage, montage (éventuels sous-titrage) et mise en ligne de vidéos (reportages, tutoriels, vidéos institutionnelles...)
- Formation d'un réseau de correspondant locaux (1 à 3 par département) sur les thématiques photo, vidéo et réseaux sociaux

Ce travail sera coordonné par le référent communication sous la forme d'échanges par mail ou de rencontres ponctuelles.

Un bilan des prestations sera effectué au cours du déroulement de la mission afin de permettre tout ajustement nécessaire.

Attendus :

- Connaissance de l'activité et du milieu pongiste
- Maîtrise et parfaite connaissance des réseaux sociaux
- Description du matériel utilisé pour effectuer la prestation
- Compétences en montage vidéo
- Qualités relationnelles du prestataire

Moyens à disposition et outils digitaux :

- La banque de photos/vidéos
- La liste et coordonnées des acteurs à rencontrer,
- Site web www.laura-tt.fr
- Facebook
- Instagram
- LinkedIn
- Youtube
- Autres

Lieu d'exécution des prestations :

Les prestations susmentionnées pourront être exécutées en divers lieux de la région Auvergne-Rhône-Alpes (voire sur le territoire français ou international) dans le cadre notamment des compétitions organisées par la Ligue, de représentations ou de manifestations nationales où la ligue ou ses sélectionnés seraient mis à l'honneur ou de divers événements de promotion du tennis de table.

Propriété intellectuelle

La pleine propriété intellectuelle, notamment les droits d'auteur, sur les prestations réalisées par le prestataire sera cédée de manière exclusive à la Ligue.

Les résultats sont entendus comme toute étude, création, innovation brevetable ou non, procédé, produit, savoir-faire, maquette, matériel, essais, échantillon, prototype, logiciel, développement informatique, spécification, base de données, dessin, information, dénomination, logo, quels que soient leur nature, leur forme et leur support.

La Ligue bénéficiera seule de tous les droits attachés aux titres de propriété intellectuelle qui pourront être délivrés, et en disposera librement.

Obligations du prestataire

Le prestataire travaillera en collaboration avec le référent communication de la Ligue qui sera son unique interlocuteur.

Le Prestataire s'engage à exécuter les prestations définies dans l'objet susmentionné, dans les délais et aux conditions prévues par les parties.

Le Prestataire sera informé des besoins de la Ligue par le biais de bons de commande successifs.

Le Prestataire informera la Ligue sur la nature des prestations fournies.

Le Prestataire sera responsable des outils et du matériel mis à sa disposition et des locaux où la prestation pourra être ponctuellement réalisée conformément aux usages en vigueur dans la profession.

Le Prestataire ne sera pas autorisé à sous-traiter les prestations qui lui sont confiées à un prestataire tiers, sans autorisation écrite préalable de la Ligue.

Attestations d'assurance et de vigilance

Le Prestataire devra fournir une d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable en vue de couvrir tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution des prestations.

Le Prestataire devra communiquer les attestations de vigilance délivrées par l'URSSAF et les services fiscaux.

Durée du contrat

La relation contractuelle prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 12 mois. Celle-ci pourra prendre fin soit au terme de cette période, soit à l'épuisement du budget.

A l'issue de celle-ci, un appel d'offre pourra être à nouveau réalisé.

Le Prestataire devra mettre tout en œuvre pour garantir la continuité de la prestation pendant la période susmentionnée.

La relation contractuelle étant conclue en considération de la personne du Prestataire, ainsi que les droits et obligations de ce dernier en résultant, ne pourront pas être transférés à une autre entité quelle que soit sa forme juridique.

Budget et modalités de facturation

La Ligue engagera un budget global annuel maximum s'élevant à 25 000€ (frais de déplacements inclus) dans le cadre de l'exécution de l'objet susmentionné. Les interventions s'effectueront sur présentation d'un devis suivant les termes de bons de commande successifs.

Les prestations feront l'objet de facturations successives au fur et à mesure de leur exécution dans le cadre du budget global susmentionné, alloué en accord avec le prestataire retenu.

Dossier attendu (maximum 3 pages):

- Une note méthodologique présentant notamment un calendrier annuel type de communication en s'appuyant sur les manifestations et événements organisés promouvant l'action de Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table, incluant la méthode de travail retenue avec quelques exemples de propositions (influenceurs, création de héros, radio, télévision locale...)
- La composition de l'équipe du prestataire et les compétences des intervenants
- Les références sur des missions « communication » notamment dans le domaine du sport
- Une présentation du matériel utilisé (logiciels, bases de données...)
- Le nombre de réunions nécessaires à envisager avec le référent communication

Les dossiers de candidature sont à retourner par mail à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur le Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis de Table
contact@laura-tt.fr

Date limite de réception des offres : **31/07/2025 à 12 H 00**